

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Arrêté du 1^{er} octobre 2020

fixant la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps de l'inspection du travail au titre de l'année 2020

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, notamment son article 113 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 12 août 2016 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve pour l'accès au corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2020 portant report du calendrier de l'épreuve d'admission du concours réservé pour l'accès au corps de l'inspection du travail ouvert par arrêté du 23 décembre 2019 au titre de l'année 2020 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps de l'inspection du travail ouvert au titre de l'année 2020 :

Madame Nathalie LECLERC

Administratrice générale au ministère de la Défense,
Présidente du jury ;

Madame Martine ADMENT-CATINAUD

Directrice du travail à la direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Ile-de-France ;

Madame Elodie ALMERAS

Inspectrice du travail à la direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Normandie, unité
départementale de Seine Maritime ;

Monsieur Arnaud ALVES DOS SANTOS

Inspecteur du travail à la direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Grand-Est, unité
départementale de la Meurthe et Moselle ;

Madame Fabienne BAILLY	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Martine BAYOUX	Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine, unité départementale de Charente-Maritime ;
Monsieur Loïc CAMUZAT	Directeur adjoint du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France, unité départementale du Val-de-Marne ;
Monsieur Michel CAVAGNARA	Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Corse ;
Madame Sylviane CORDONNIER	Directrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Pays-de-la-Loire ;
Monsieur Marc DIEU	Attaché d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie ;
Madame Alexandra DUSSAUCY	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est, unité départementale de la Haute Marne ;
Monsieur Paul FAURY	Directeur du travail honoraire ;
Madame Dominique GRARD	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie, unité départementale de Seine Maritime ;
Madame Céline HOOGE	Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France, unité départementale de Seine-et-Marne ;
Monsieur Philippe JUBEAU	Directeur du travail honoraire ;
Monsieur Jean-Paul LEGROS	Directeur du travail adjoint à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, unité départementale de Corrèze ;
Monsieur Serge LEROY	Directeur du travail honoraire ;
Monsieur Joseph-Marie NDZANAH	Directeur adjoint du travail à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Mayotte ;

Monsieur Philippe PRADON

Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine, unité départementale de Haute-Vienne ;

Madame Salia RABHI

Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est, unité départementale de Haute Marne ;

Madame Anne RAMAT

Directrice adjointe du travail à de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine, unité départementale de Gironde ;

Monsieur Samuel RENARD

Directeur adjoint du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Hauts-de-France, unité départementale du Pas-de-Calais ;

Monsieur Claude ROQUE

Directeur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est, unité départementale de Moselle ;

Madame Marie-Pauline VAUDIN

Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne-Franche-Comté, unité départementale de Côte-d'Or ;

Monsieur Patrick VET

Directeur du travail hors classe honoraire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Monsieur Serge Leroy.

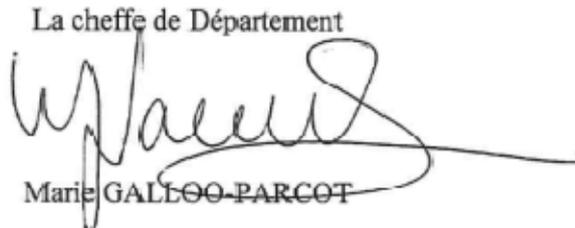
Article 3

Ce concours réservé est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} octobre 2020

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT